



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2026-GC-126

Développement de filières ES dans le domaine social et complémentarité avec la santé : quelles perspectives pour Fribourg ?

Auteur :	Zamofing Dominique
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	22.05.2026
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	22.05.2026
Réponse du Conseil d'Etat :	15.09.2026

I. Question

Un article publié dans Le Nouvelliste le 27 avril 2026 présente le développement, dans le canton du Valais, d'une nouvelle filière de formation ES dans le domaine du travail social, avec trois orientations : service social, éducation sociale et animation socioculturelle. Cette nouvelle offre permet notamment aux personnes intéressées par l'éducation sociale de choisir entre deux voies complémentaires : une formation ES, fortement ancrée dans la pratique professionnelle, et un Bachelor HES, à orientation plus académique.

La filière ES se distingue par son modèle dual (combinant formation en école et activité sur le terrain) et par sa grande flexibilité (possibilité de formation en emploi ou avec stages intégrés). Elle permet ainsi de développer rapidement des compétences concrètes et de répondre aux besoins du marché du travail. Elle est en outre accessible aux titulaires d'un CFC ou d'un diplôme du secondaire II, moyennant une expérience professionnelle préalable. Elle constitue ainsi une voie de formation attractive et valorisante pour les personnes issues de la formation professionnelle, notamment celles qui ne sont pas titulaires d'une maturité professionnelle, en leur offrant des perspectives concrètes d'évolution dans les métiers du social.

Ce modèle valaisan présente ainsi une complémentarité intéressante entre formation professionnelle et académique, tout en renforçant l'attractivité des métiers du social et la diversité des parcours de formation. Il s'inscrit également dans une logique de synergies entre les domaines du social et de la santé, notamment à travers le développement du futur campus du Pôle Santé à Sion. Dans un contexte de besoins croissants en personnel qualifié, tant dans le domaine social que dans celui de la santé, et face à la nécessité de valoriser les parcours issus de la formation professionnelle, il apparaît pertinent d'examiner de telles approches.

Par ailleurs, sur le plan financier, une filière ES d'une durée de deux ans peut représenter une alternative potentiellement moins coûteuse qu'un cursus HES de trois ans, tant pour les pouvoirs publics que pour les personnes en formation, tout en répondant efficacement aux besoins du terrain. Dans ce contexte, une articulation renforcée entre formation pratique et académique ainsi qu'une

plus grande flexibilité des parcours pourraient constituer des réponses concrètes aux défis actuels de recrutement et de formation dans les secteurs du social et de la santé.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance du modèle développé en Valais dans le domaine du travail social tel que présenté dans la presse ?
2. Comment évalue-t-il la pertinence d'une filière ES fortement ancrée dans la pratique professionnelle, en complément des formations HES, pour répondre aux besoins du terrain dans le canton de Fribourg ?
3. Une telle approche, reposant sur une plus grande flexibilité (formation en emploi, modèle dual), pourrait-elle être développée ou renforcée dans le domaine social fribourgeois (éducation sociale, animation socioculturelle, service social) ?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de s'inspirer de ce modèle pour améliorer la perméabilité entre les différentes voies de formation et valoriser davantage les titulaires d'un CFC dans ces professions ?
5. Dans une logique de complémentarité entre les domaines, cette réflexion pourrait-elle également être étendue au secteur de la santé, notamment pour la formation en soins infirmiers, où des modèles similaires existent en Suisse alémanique ?
6. Plus largement, quelles mesures sont prévues pour renforcer l'attractivité et la diversité des parcours de formation dans les domaines du social et de la santé dans le canton de Fribourg ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Au niveau ES, quatre filières de formation existent dans le domaine social et toutes sont dispensées sur territoire romand¹: éducation sociale, animation communautaire, éducation de l'enfance et maîtrise socioprofessionnelle. La formation ES en éducation de l'enfance est dispensée à Fribourg (FRESEdE) et rattachée à l'Ecole professionnelle santé-social (ESSG). Le Valais offre également, via la Haute école et école supérieure de travail social, la filière ES en éducation de l'enfance, ainsi que, dès la rentrée 2027 et sous réserve de reconnaissance par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI. voir infra), la filière ES en éducation sociale. Pour ces filières, la formation à plein temps est de deux ans pour les titulaires d'un CFC d'assistant socio-éducatif (ASE) mais de trois ans pour les autres titres admis (autre CFC, certificat d'une école de culture générale, maturité, etc.). La base régulant les plans d'études cadres est l'[Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures](#) (OCM ES).

De façon générale, la mise sur pied d'une filière de formation professionnelle initiale ou supérieure découle de la volonté d'un métier ou d'une organisation du monde du travail (OrTra) de développer une formation qui répond aux besoins de l'économie. Ce système permet à cette dernière de bénéficier de personnes qualifiées et aux personnes de pouvoir rentrer rapidement dans le monde professionnel.

Le Conseil d'Etat rappelle d'autre part l'offre existante au niveau romand et fribourgeois en particulier s'agissant du travail social. Au niveau HES, il est possible d'obtenir un Bachelor of Arts HES-SO en Travail social (180 crédits) dans les hautes écoles de Genève, Lausanne, Fribourg et du Valais, avec, comme options au choix : service social, animation socioculturelle ou éducation

¹ Voir [Formation en écoles supérieures | SAVOIRSOCIAL](#)

sociale. Il est possible de suivre une formation à plein temps, laquelle dure trois ans, ou en emploi, laquelle dure quatre ans, ou à temps partiel, laquelle peut durer jusqu'à cinq ou six ans ; les modalités pouvant varier d'une école à l'autre. Les modalités d'admission sont identiques pour les quatre HES et la procédure d'admission dépend du titre et de l'expérience professionnelle acquise dans le domaine². La formation se déroule en trois parties (fondamentaux, spécialisation et approfondissements), intégrant des modules de formation pratique représentant 60 crédits sur les 180 du Bachelor, soit un tiers de la formation³. La partie de la formation spécifique à l'option animation socioculturelle n'est pas dispensée à Fribourg et doit être suivie dans l'une des trois autres hautes écoles de travail social.

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance du modèle développé en Valais dans le domaine du travail social tel que présenté dans la presse ?

Le canton du Valais a constaté que, depuis plusieurs années, un certain nombre de ses ressortissant-e-s suivaient une filière ES en éducation sociale dans le canton de Vaud. Un groupe de travail a été initié il y a deux ans avec les services cantonaux concernés (Jeunesse, Action sociale, ...) et l'organisation du monde du travail santé-social (OrTra) Valais afin d'évaluer l'opportunité d'ouvrir une telle filière sur territoire valaisan.

Si les ES vaudoises ont été informées dès le début des réflexions, les autres cantons romands n'ont pas été informés, le dépôt formel de la demande auprès du SEFRI devant se faire au début de l'automne.

Le Service de la formation professionnelle (SFP), l'OrTra santé-social Fribourg et l'ESSG ont pris connaissance du modèle valaisan. Ils n'ont cependant pas connaissance d'attentes particulières du terrain fribourgeois pour une telle formation.

2. Comment évalue-t-il la pertinence d'une filière ES fortement ancrée dans la pratique professionnelle, en complément des formations HES, pour répondre aux besoins du terrain dans le canton de Fribourg ?

Dans le canton de Fribourg, les ES sont rattachées au SFP et à ses écoles professionnelles. L'ouverture d'une ES est donc de la compétence du Conseil d'Etat et doit d'abord répondre aux besoins de l'économie et portée par une OrTra.

Une offre complémentaire est, sur le principe, intéressante. Dans le canton de Fribourg, il y a déjà une forme de complémentarité entre le Bachelor HES en Travail social et la filière ES en éducation de l'enfance (FRESEdE), développée en réponse à un besoin formulé par les milieux professionnels. Un tel besoin n'a pas été formulé pour les trois autres filières ES. Actuellement, le nombre de Fribourgeois-e-s suivant une filière francophone ES dans le domaine social dans les autres cantons romands s'élève à 129 étudiant-e-s en 2026⁴. Plusieurs formations se sont développées ces dernières années en Suisse romande, en particulier au sein de l'ARPIH (Association romande des professions de l'insertion et du handicap) à Yverdon, lesquelles

² Voir [HES-SO - Admissions en Bachelor](#)

³ Voir [HES-SO - Règlements Bachelor - Haute école](#)

⁴ Dont 73 dans la filière Education sociale, soit 55 à Yverdon et 18 à Lausanne, 46 dans la filière Maîtrise socioprofessionnelle, soit 41 à Yverdon et 5 à Sion, 10 dans la filière Education de l'enfance, soit 9 à Lausanne et 1 à Neuchâtel. En outre, 22 suivent la filière germanophone Education sociale et 2 la filière germanophone Education de l'enfance à Berne.

répondent aux besoins des institutions fribourgeoises. L'ouverture d'une nouvelle filière à Fribourg reviendrait à augmenter l'offre de formation et mettre en concurrence les écoles.

3. *Une telle approche, reposant sur une plus grande flexibilité (formation en emploi, modèle dual), pourrait-elle être développée ou renforcée dans le domaine social fribourgeois (éducation sociale, animation socioculturelle, service social) ?*

Une telle offre en emploi existe déjà pour la filière ES en éducation de l'enfance ainsi que pour les trois options de la filière HES en Travail social.

4. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de s'inspirer de ce modèle pour améliorer la perméabilité entre les différentes voies de formation et valoriser davantage les titulaires d'un CFC dans ces professions ?*

La perméabilité entre les voies de formation n'est pas du ressort du Conseil d'Etat et ne dépend pas de l'offre locale. Les plans d'études cadres et les conditions minimales de reconnaissance des diplômes ES relèvent de la Confédération, par l'intermédiaire du SEFRI. Les ES reconnues doivent respecter ce cadre fédéral. Au niveau HES, les conditions générales d'admission sont fixées au niveau national par les bases légales fédérales (notamment la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles - LEHE -et les ordonnances du Conseil des hautes écoles). Cependant, les HES disposent d'une certaine autonomie pour appliquer ces règles et peuvent prévoir des exigences complémentaires (stages, tests d'aptitude, concours, procédures de sélection). Dans la HES-SO, les règles sont harmonisées au niveau intercantonal. Depuis quelques années, le domaine travail social a accru la perméabilité entre le niveau ES et le niveau HES. Ainsi, les titulaires d'un diplôme ES dans le domaine social ont une équivalence de 90 ECTS si elles ou ils souhaitent poursuivre leur formation au niveau HES. Concrètement, cela diminue de moitié la durée de la formation en HES. Pour l'instant, cette perméabilité semble bien fonctionner. Elle est régulièrement présentée dans les écoles comme l'ESSG. Une matinée d'information y est notamment organisée pour toutes les personnes de 2^{ème} année suivant la formation d'assistant-e socio-éducatif CFC (ASE) afin de leur présenter les différentes voies de formation au niveau tertiaire (HES, non-HES ou ES).

Ainsi un titulaire d'un CFC avec maturité professionnelle intégrée, réalisée en trois ans, qui réalise son parcours HES à plein temps pourra obtenir son bachelor en travail social après trois ans, soit six ans de formation au total. Un titulaire d'un CFC d'assistant socio-éducatif, réalisé en trois ans, pourra obtenir son diplôme ES après deux ans, puis un bachelor HES après 1,5 an, soit six ans et demi de formation au total. Cet exemple montre que la flexibilité des parcours de formation et la perméabilité accrue entre le niveau ES et le niveau HES n'implique pas une durée des études significativement plus longue.

5. *Dans une logique de complémentarité entre les domaines, cette réflexion pourrait-elle également être étendue au secteur de la santé, notamment pour la formation en soins infirmiers, où des modèles similaires existent en Suisse alémanique ?*

La logique de complémentarité s'étend pleinement à la santé et le cas des soins infirmiers est parlant. D'une manière générale, la Suisse romande privilégie la formation en soins infirmiers de niveau HES même si des filières ES existent en Suisse romande, à Saint-Imier (BE) et Monthey (VS). Le nombre de Fribourgeois-e-s fréquentant l'un ou l'autre site reste toutefois marginal. Il est par contre plus significatif pour les Fribourgeois-e-s fréquentant la filière germanophone ES en Soins infirmiers du Berner Bildungszentrum Pflege (36 au semestre d'été 2025, toutes années

confondues, 43 au semestre d'été 2026). Quel que soit leur lieu de formation, le nombre de diplômé-e-s, qu'ils soient de niveau ES ou HES, ne suffit toutefois pas à répondre aux besoins du terrain et il convient de rappeler que, dans le cadre du premier volet de mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, une offensive de formation, aussi bien de niveau ES que HES, est mise en place. En amont, une augmentation du nombre d'assistant-e-s en soins et santé communautaire CFC (ASSC) est également visée. Le canton a déployé des moyens financiers importants dans ce contexte, allant au-delà des exigences fédérales. Les diplômés ASSC constituent en effet la relève naturelle et une filière d'apport à la formation en soins infirmiers de niveau HES et ES. L'école de culture générale est aussi une filière d'apport à la formation en soins infirmiers HES et ES.

En outre, dans le cadre du 2^{ème} volet de mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, les travaux de révision de la loi sur les professions de la santé (LPSan) et de la LEHE sont en cours, afin de renforcer la complémentarité et la perméabilité entre les filières. En particulier des discussions sont en cours afin de renforcer la perméabilité pour les titulaires d'un diplôme ES qui souhaitent poursuivre leur formation avec un bachelor HES.

En conclusion : la logique de complémentarité entre domaines est transposable à la santé et d'autant plus nécessaire qu'ailleurs, parce que c'est le secteur où la pénurie est largement avérée et documentée.

6. Plus largement, quelles mesures sont prévues pour renforcer l'attractivité et la diversité des parcours de formation dans les domaines du social et de la santé dans le canton de Fribourg ?

Au niveau de la promotion de l'apprentissage dans les écoles secondaires, il convient de rappeler les grandes manifestations que sont START ! et les SwissSkills (championnats suisses des métiers). Au nombre de contrats d'apprentissage, les métiers de la santé et du social sont aux rangs 3 et 4 dans le classement fribourgeois et connaissent un succès croissant.

Il y a également un projet commun de visibiliser les offres de formation fribourgeoises dans le domaine du social (et de la santé) via une page internet alimentée par l'ESSG, la HES-SO FR et l'OrTra santé-social Fribourg.

Dans le cadre de l'OrTra santé-social Fribourg, les discussions portent principalement sur le fait que les formations du domaine social ne sont pas reconnues au même niveau que celles du domaine des soins. De plus, il existe encore des différences dans la manière dont les professions sont classées selon qu'elles concernent le handicap, les personnes âgées ou l'enfance.